



Ordre professionnel  
des travailleurs sociaux du Québec

*L'humain.  
Avant tout.*

---

*COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE*

---

*Régime de protection? Mandat en cas d'incapacité?*

**Les travailleurs sociaux sont des professionnels clés  
dans ce domaine**

(Montréal, le jeudi 19 mars 2009) – Les quelque 7 000 travailleurs sociaux du Québec profitent de la semaine du travail social pour sensibiliser le public à l'importance de se renseigner adéquatement à propos des régimes de protection et des mandats en cas d'incapacité, avant que ne survienne une situation de crise.

En effet, l'Alzheimer, un traumatisme crânien ou encore un accident vasculaire cérébral peuvent faire perdre à un individu la capacité de prendre soin de lui ou de ses biens. Pour respecter la volonté des personnes concernées et pour réduire les possibilités de conflits, il est souhaitable d'aborder ces questions de façon préventive, avant que le problème ne surgisse.

Les travailleurs sociaux, au même titre que les médecins, les notaires et les avocats, sont des professionnels clés en ce qui concerne les régimes de protection et les mandats en cas d'incapacité et sont en mesure de répondre à vos questions. Vous pouvez joindre une travailleuse sociale à votre CLSC ou taper le [www.travailsocial.ca](http://www.travailsocial.ca) pour plus de détails.

- 30 -

Source : Luc Trottier, responsable des communications  
Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec  
Téléphone : 514 943-1435

*Pour parler ou pour réaliser une entrevue avec une travailleuse sociale ou un travail social sur ce sujet, veuillez communiquer avec le signataire de ce communiqué.*